

		<b>COMPTE RENDU</b>		<b>CR 07</b>	
<b>REUNION LA MINAIS 2021</b>			<b>Réunion du 10/09/21 à 09h00</b> Lieu : NM		Page 1 / 5
Intervenants	Adresse	Représentant(s)	Téléphone	Présent	Diffusion
	1 rue Pierre Anne CS 1 44344 Bouguenais	Benoit HURARD benoit.hurard@idex.fr  Charles BUCQUET charles.bucquet@idex.fr	02 40 52 85 50	X  X	X  X
	11 avenue Carnot 44923 Nantes cedex 9	Edouard MARTINETTI edouard.martinetti@nantesmetropole.fr  Philippe WEISZ philippe.weisz@nantesmetropole.fr  Geneviève CHOTIN genevieve.chotin@nantesmetropole.fr	02 40 99 92 66  02 40 99 92 60  02 40 99 48 43	X  X  X	X  X  X
	Agence Atlantique 8 Allée Brancas CS 50719 44007 Nantes cedex 1	Marc branchu marc.branchu@naldeo.com	01 30 60 61 34	X	X
	HÔTEL DE VILLE Esplanade Pierre Brasselet - BP 88109 44981 SAINTE-LUCE- SUR-LOIRE CEDEX	Telesforo TUNA t.tuna@sainte-luce-loire.com		X	X
Riverains		Rémy CHAURE <a href="mailto:remchaur@wanadoo.fr">remchaur@wanadoo.fr</a>  Damien POTIRON <a href="mailto:potiron.damien@free.fr">potiron.damien@free.fr</a>  Cathy ISIDORE <a href="mailto:cathy.isidore@wanadoo.fr">cathy.isidore@wanadoo.fr</a>		X  X  X	X  X  X

**1. OBJET DE LA RÉUNION**

Dans le cadre du développement de la ZAC de la Minais à Sainte Luce, une chaufferie bois/gaz a été réalisée et mise en service en septembre 2014. Elle dessert actuellement en chaleur environ 250 logements et un groupe scolaire.

Suite aux difficultés d'exploitation rencontrées depuis la mise en service de la chaufferie, et malgré les actions déjà réalisées sur l'installation, des nuisances continuent d'être ressenties dans les logements voisins.

Face à ce constat, Nantes Métropole a mis en place un groupe de suivi entre IBEM (exploitant - délégataire), la Ville de Sainte Luce sur Loire et des riverains de la ZAC qui, en raison de leurs logements situés à proximité de la chaufferie, sont particulièrement concernés par le fonctionnement de l'installation. Dans le cadre de ce groupe de suivi, une réunion annuelle est organisée dans les locaux de Nantes Métropole

La réunion annuelle est l'occasion d'aborder, à la demande des riverains, trois principaux sujets :

- traitement des émergences sonores de la chaufferie,
- la gestion de l'approvisionnement en bois,
- le contrôle des émissions atmosphériques.

Les trois riverains présents sont Madame ISIDORE, Monsieur POTIRON ayant un mur mitoyen avec la chaufferie bois et Monsieur CHAURE dont le rez de jardin donne sur la chaufferie bois (de l'autre côté de la rue Olympe de Gouges)

**2. EMERGENCE SONORE DE LA CHAUFFERIE**

Pour mémoire, à chaque fois que la chaufferie est en fonctionnement gaz, Monsieur POTIRON ressent un bruit sourd continu associé, à chaque relance du brûleur gaz, à une émergence sonore ponctuelle d'une durée de quelques minutes. Pour pallier cette nuisance, IDEX a installé deux chaudières murales (2 x 100 kW) à l'intérieur de la chaufferie qui prennent le relais en été des chaudières gaz principales. L'objectif restant d'éviter les relances des brûleurs des chaudières principales. Cependant, la nuisance ressentie par Monsieur Potiron s'est accrue durant le fonctionnement de ces chaudières murales.

Afin d'aboutir à une solution satisfaisante pour les riverains, IBEM a engagé deux actions :

- Intervention d'un géobiologue qui a pu relever la présence d'une nappe phréatique passant sous la chaufferie et la maison mitoyenne de Monsieur Potiron ;
- Réalisation par un expert d'une étude acoustique complète.

Etude acoustique

IBEM résume les conclusions de l'étude (récemment transmise), sachant que le rapport complet doit être transmis aux riverains.

L'expert M. Dugast a réalisé des essais chez M. Potiron pendant que les démarrages et arrêts de divers équipements de la chaufferie étaient notés. Il a fait état d'une décorrélation entre les ressentis de M. Potiron et les démarrages/arrêts. M. Potiron le confirme en réunion, faisant plutôt état d'une gêne permanente.

Même si n'a pas été prouvé que le bruit soit transmis par le sol et qu'il est probable que la transmission soit aérienne, l'expert acousticien recommande à IBEM de remplacer les socles des chaudières afin de s'assurer de l'absence de transmission vibratoire.

Le rapport complet de l'audit acoustique complet sera transmis à l'Association.

IBEM

Changement des chaudières gaz

IBEM a présenté l'état d'avancement de l'étude en cours pour le remplacement des chaudières gaz. Ce remplacement, qui était programmé indépendamment des problèmes acoustiques, s'inscrit dans la continuité de l'étude acoustique et vise à équiper ces deux nouvelles chaudières de 2 types de silencieux. Il vise également à prendre en compte les besoins futurs du réseau.

CR

COMPTE-RENDU DE REUNION du 10 septembre 2021

Action

Pour le

IBEM prévoit donc de substituer les deux chaudières actuelles de 2 x 1600 kW par deux chaudières de 2 x 1350 kW (puissance inférieure mais avec une différence moindre qu'envisagé précédemment car IBEM a réactualisé son dimensionnement pour tenir compte des constructions en projet).

IBEM présente les plans d'implantation proposés. Par rapport à la configuration actuelle, les brûleurs seraient situés de l'autre côté des chaudières. Cela accroît la distance entre les sorties de fumées des chaudières et de la cheminée, permettant d'optimiser la longueur droite pour installer un piège à sons.

Au vu de la conjoncture actuelle qui rend l'approvisionnement des pièces extrêmement compliqué, IDEX alerte, sur des délais de réception des chaudières, pouvant être importants.

Ces travaux imposeront l'arrêt des chaudières gaz au sol et de la chaudière bois le temps du remplacement. Il a donc été jugé plus pertinent de les réaliser hors saison de chauffe (c'est-à-dire durant le printemps et/ou l'été 2022) car cela permettra d'éviter la mise en place d'une chaudière mobile (avec les nuisances que cet équipement pourrait causer aux riverains) indispensable pour assurer la continuité de service.

Néanmoins, pour permettre de maintenir la fourniture d'ECS le temps nécessaire au changement des chaudières, IBEM pourra mettre en fonctionnement les chaudières murales. Monsieur Potiron précise toutefois que ce temps de fonctionnement des chaudières murales devra être limité au temps d'interruption de la chaufferie (à prévoir au maximum une semaine).

Mme Isidore demande à ce que l'association soit bien avertie en amont du planning et des aléas. En informant les riverains comme il faut, cela permet le plus souvent d'éviter des contrariétés inutiles.

Une information sur les travaux sera réalisée à destination de l'ensemble des usagers lors de la réunion annuelle des abonnés programmée le 19 novembre.

IBEM Nov. 2021

Fonctionnement de la chaufferie bois

La chaudière bois a été arrêtée le 28 juin pour basculer sur la chaudière gaz 2 au sol (située côté Monsieur Potiron).

Il est à noter que l'extracteur de la chaudière bois n'a pas été identifié comme une source de problème lors de l'audit acoustique.

Il a été observé 2 phénomènes de coupures électriques, IDEX reste en veille dessus. Suite aux modifications effectuées, il n'y a plus eu de pannes.

IBEM indique avoir organisé une nouvelle consultation du fournisseur de bois et retenu l'entreprise TPF, dont la plateforme est localisée à Bressuire (49).

Mme Isidore s'étonne car IBEM avait déclaré ne pas en être satisfait par le passé.

IBEM répond que ce choix a été opéré après audit de la plateforme par l'expert de la direction biomasse d'Idex, qui s'est déplacé pour vérifier la prise en compte des prescriptions et qui a élaboré le nouveau contrat d'approvisionnement.

L'association pourra avoir connaissance du nouveau contrat d'approvisionnement à minima dans le cadre du prochain rapport annuel d'exploitation réalisé par IBEM.

Fuites sur le réseau

A date de la réunion, il n'y a pas de fuite sur le réseau d'eau et toute l'eau injectée est traitée.

CR

COMPTE-RENDU DE REUNION du 10 septembre 2021

Action

Pour le

**3. DEMANDES DE L'ASSOCIATION**

**3.1. Contrôle des rejets atmosphériques engendrés par la chaufferie**

M. Chauré introduit le sujet en déclarant que, s'il a bien conscience qu'IBEM fait son maximum sur la problématique du bruit, il a le sentiment de rester dans le vague quant à la pollution de l'air. La publication d'articles sur le dépoussiérage insuffisant sur les chaudières bois, sur des résidus qui ne sont pas traités dans le bois utilisé comme combustible, l'amène à craindre d'être dans une atmosphère polluée. Après avoir consulté un médecin pour des difficultés respiratoires de son épouse, il indique avoir préparé un courrier d'alerte à la mairie de Sainte-Luce. L'association précise par ailleurs que la commune de Saint Luce est intégrée au Plan de Protection de l'Atmosphère (PPA) en relation avec la préfecture.

En conséquence, l'association demande instamment des précisions sur la pollution, et notamment **la mise en place d'un relevé en continu des émissions de particules fines aux alentours de la chaufferie sur une durée minimale de 3 mois.**

NM attire l'attention sur une confusion fréquemment faite entre les grandes chaufferies bois collectives et les foyers ouverts que l'on peut trouver en habitat pavillonnaire, car les niveaux d'émission ne sont pas du tout les mêmes.

M. Chauré répond que les premières sont néanmoins plus grosses car destinées à alimenter plusieurs centaines de logements.

Pour information, après un calcul rapide, M. Branchu précise que, d'après les ratios ADEME, les émissions unitaires de poussières de la chaufferie de la Minais sont 200 fois moins importantes que celle d'un foyer ouvert pour la même énergie produite. En conséquence, le total des émissions, pour alimenter 300 logements et des équipements publics, correspondrait aux cheminées de deux pavillons avec foyer ouvert.

Enfin, concernant la question des résidus non traités dans le bois, IBEM a fait état d'un approvisionnement à 100% en plaquettes forestières. Il s'agit donc du bois en provenance directe de la forêt, qui ne présente aucun type de traitement. Ce n'est certes pas en soi une garantie si les arbres ont eux-mêmes poussé sur un sol pollué, mais dans l'ouest de la France, les forêts sont généralement saines et n'ont pas été polluées par des pluies acides.

L'association s'inquiète de la représentativité des contrôles ponctuels de l'APAVE et du fait que les émissions de poussières sont plus fortes lors des démarrages. Mme Isidore regrette qu'il n'y ait pas de contrôle en continu des rejets.

M. Branchu précise que, pour les chaufferies de taille beaucoup plus importante qui sont soumises à un contrôle en continu par la préfecture, les résultats sont cohérents avec les contrôles ponctuels. Par ailleurs, même en cas de dépassement des valeurs limites lors des redémarrages des chaudières, la préfecture ne s'intéresse qu'aux valeurs en régime stabilisé. Les phases de démarrage sont donc neutralisés du contrôle.

Mme Isidore estime que cela conforte son souci de s'assurer que la chaudière ait le moins de pannes possibles pour éviter les démarrages et arrêts. M. Bucquet répond que c'est également son objectif majeur.

**3.2. Documents souhaités par l'association**

Les riverains demandent à IBEM d'être régulier à l'avenir dans la transmission de documents (ex : rapport autocontrôle de combustion quand la chaudière bois est en fonctionnement), et de transmettre suffisamment tôt les documents nécessaires à la bonne préparation des visites ou des réunions programmées.

**4. DIVERS :**

La visite de la chaufferie du 13 avril dernier a permis d'apporter un certain nombre d'informations et a été appréciée des riverains. Une prochaine visite sera programmée en 2022 avant, pendant ou après les travaux des chaudières gaz, à définir ultérieurement.

NM

IBEM

**CR****COMPTE-RENDU DE REUNION du 10 septembre 2021****Action****Pour le**

--	--	--	--